



COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 5 AVRIL 2007 A 17H30

A LA GRANGE AUX DIMES, OUISTREHAM

Etaient présents

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. AUFFRET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. BERTRAND (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. BLANCHARD (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. CLET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DELEUZE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DURON (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. GAUTIER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme GIGNOUX (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. GILLES (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LEBON (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LECONTE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LEMENUEL (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. LEPAREUR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. PIMONT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. PIZY (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SLAMA (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SUEUR (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. TOUZE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme MOTTIN (Déléguée de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), Mme SAINT-YVES (Déléguée de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. LERMINE (Délégué suppléant de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), Monsieur LE BOUTEILLER (Délégué suppléant de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. LEHUGEUR (Délégué de la C.D.C. du Cingal), M. LACOSTE (Délégué de la C.D.C. du Cingal), Mme LE PESSEC (Déléguée de la C.D.C. du Cingal), M. LEFRANCOIS (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. DESHAYES (Délégué suppléant de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. CAVELLEC (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. DUBOIS (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. CALMELS (Délégué suppléant de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. BONNET (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. ENTFELLNER (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. GIRARD (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. GUILLEUX (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. DELIVET (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), Mme PARIS (Déléguée de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. PICARD (Délégué de Clinchamps-sur-Orne), M. SOULAT (Délégué suppléant de Laize-la-Ville), Mme THIMON (Déléguée de Le Bû-sur-Rouvres), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), M. CARABEUF (Délégué de Saint-André-sur-Orne), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville).

Étaient excusés et avaient donné pouvoir

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**
M. DETEY, pouvoir à Mme LE BRETHON
M. GASNIER, pouvoir à M. LEBON
Mme GUETIN, pouvoir à Mme VINCENT
M. LESPAGNOL pouvoir à M. DELEUZE,
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue »**
M. LEVIVIER pouvoir à M. CAVELLEC
- **Communauté de communes « Les Rives de l'Odon »**
M. MARIE, pouvoir à M. TOSTAIN
- **Colleville Montgomery**
Mme MULLER pouvoir à M. LEDRAN
- **Soignolles**
Mme JEANNE pouvoir à Mme GOUBERT

Étaient excusés

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**
Mme CATTEAU
Mme DE LA PROVOTE
Mme GUILLOT
M. LE ROUX
- **Communauté de communes « CABALOR »**
Mme GIROUD-VIEL
- **Communauté de communes « Cœur de Nacre »**
M. HUET

Communauté de communes du CINGAL
M. VERMEULEN

- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue »**
M. LEVIVIER

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2007
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau
3. Élection d'un Vice-président, Président de la Commission "Pays"
4. Point sur le Pays de Caen
5. Point sur l'élaboration du SCoT
6. Projet de règlement intérieur
7. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2006
8. Vote du Budget Primitif 2007
9. Adhésion du Syndicat à l'Association pour la Fondation des Pays de France
10. Questions diverses.

Madame LE BRETHON : « Je vous remercie tout d'abord pour votre présence. La commune de Ouistreham a la gentillesse de nous recevoir ici aujourd'hui. Le Comité Syndical ne s'était pas réuni à la Grange aux Dîmes depuis le 12 février 2004. Je tiens à remercier M. LEDRAN pour son accueil. »

Monsieur LEDRAN : « Madame le Président. Je suis très heureux de vous accueillir à Ouistreham, ce doit être la troisième ou la quatrième fois. D'ailleurs quand vous êtes arrivés, vous ne pouvez pas aller plus loin, les plus au Nord, c'est nous.

C'est toujours avec plaisir que je vous accueille dans cette salle, que beaucoup d'entre vous, sans doute, connaissent. Cette salle est un des éléments essentiels de notre patrimoine très ancien, puisqu'elle date du XIII^{ème} siècle. Elle est donc à peu près contemporaine de l'église de Saint-Samson, qui doit être du XII^{ème}. Cette Grange a été construite en un temps où la paroisse de Ouistreham versait la dîme à l'Abbaye-aux-Dames de Caen. Vous voyez comment nous avons déjà des relations fiscales, en particulier avec les fermes. Cela nous explique des analogies architecturales. Après la Révolution Française, elle a été vendue comme Bien National, et est devenue un bâtiment d'une ferme très ordinaire. Mais on continuait à l'appeler la ferme de l'Abbaye. En 1971, mes prédécesseurs ont racheté tout cet ensemble. La Grange est devenue un grand débarras, où l'on stockait les panneaux électoraux et d'autres sortes de matériels. En 1986-88, nous avons entrepris de la restaurer pour faire un lieu de réception, d'accueil, de réunion, de banquets. C'est donc une salle à multi-usage qui permet d'avoir une vie sociale municipale, active et agréable. Avant, les cérémonies étaient faites au casino, mais depuis, les habitants de Ouistreham se sentent mieux chez eux, dans cette salle qui s'enracine dans notre passé.

Elle offre un cadre très agréable, en particulier au point de vue acoustique. L'écho y est extrêmement faible, et l'on s'entend très bien pour parler. C'est pourquoi je suis heureux de vous accueillir pour une discussion qui ne manquera pas d'être animée. En vous remerciant d'avoir accepté de venir à Ouistreham, je vous rends la parole, Madame le Président, que vous m'aviez prêtée. »

Madame LE BRETHON : « Merci Monsieur le Maire, merci de votre accueil. Le rappel de l'histoire de votre commune au travers de cette Grange aux Dîmes résonne dans la tête de chacun, parce que nous sommes tous des élus locaux avec cette connaissance de l'histoire du terroir qui nous permet de personnaliser toutes les actions que nous menons sur notre territoire. C'est le rassemblement de chacune de nos histoires qui font que nous sommes des vrais engagés pour ce territoire, quelque soit l'origine de nos 143 communes.

Je tiens à vous rappeler qu'à l'issue de cette réunion, vers 19 heures, je signerai en votre nom et avec plaisir, avec Philippe DURON, Président du Conseil Régional, la Convention de préfiguration du Contrat de Pays et de soutien à l'ingénierie territoriale, pour le Pays, qu'ensemble nous avons constitué. Il était bien de le faire, à un moment où le Comité Syndical est réuni.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 22 février 2007

Madame LE BRETHON : « Lors de la précédente réunion, certains aspects de la discussion avaient amené à obtenir des renseignements concernant l'eau. Les élus qui avaient souhaité cette intervention ont eu des réponses en la matière. Je pense qu'il est toujours utile de poser les sujets qui nous rassemblent. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Madame LE BRETHON : « Depuis la dernière réunion du Comité Syndical le 22 février à Argences, le Bureau s'est réuni le 2 mars 2007.

Les principaux points évoqués sont à l'ordre du jour de la présente réunion. Mais plusieurs autres dossiers méritent d'être évoqués pour l'information des membres du Comité Syndical.

1/ SCoT Nord Pays d'Auge

Le 16 février s'est tenue la dernière réunion des personnes publiques associées du SCoT Nord Pays d'Auge. Il s'agissait de recueillir leurs remarques, avant l'arrêt du projet. Monsieur LEDRAN et Melle GLORIE y participaient.

Les principaux commentaires ont été formulés par les services de l'Etat, qui ont tenu à rappeler que le Sous-Préfet se félicitait de la qualité du document et de sa bonne compatibilité avec la DTA.

Le SCoT Nord Pays d'Auge arrêté vient d'être transmis au Syndicat. Nous devons donner notre avis pour le mois de juin.

Il s'agit d'un gros document de 600 pages. Notre avis devra être éclairé. Le document est à votre disposition. »

Monsieur LEDRAN : « Il y a 600 pages mais beaucoup de photos. Il y a surtout, et je le regrette, des cartographies extrêmement réduites et « vaporeuses ». Avec l'expérience que nous avons, depuis de nombreuses années, de la gestion d'un Schéma Directeur, on se demande comment on pourra s'appuyer sur de telles cartes, sur de telles représentations extrêmement floues, pour dire si l'on peut ou si l'on ne peut pas faire ceci ou cela. Ceux qui ont le contrôle, et on l'a bien vu lors de la réunion à Deauville, ce sont les services de l'Etat, qui sont intervenus pour dire qu'il fallait faire attention à certains éléments. Pour moi, c'est une façon de reprendre la main sur ces documents d'urbanisme. »

Madame LE BRETHON : « Monsieur LEDRAN, nous avons, nous, une expérience avec l'élaboration du Schéma Directeur, mais surtout avec son suivi. Notre Syndicat a une expérience qui n'existe pas ailleurs. Il faut qu'on se différencie par rapport à l'ailleurs. Si chacun d'entre nous est convaincu de l'utilité d'être assez fin dans la précision des orientations, nous écrirons le SCoT comme nous voudrions l'écrire. C'est à nous de ne pas tomber dans le piège d'une mainmise, qui permettrait une évolution non-conforme aux résultats de l'analyse que vous allez souhaiter écrire et surtout à l'opinion du public.

Je crois qu'il faut tirer les conséquences de notre expérience et du déroulement des pratiques dans les autres SCoT. A nous de veiller, dans la traduction, dans la carte et dans l'écrit, des orientations que l'on souhaite prendre en commun.

Nous voulons créer une dynamique de territoire. Nous avons alors tout intérêt à se donner les moyens pour que cette dynamique puisse s'exprimer. Mais cela me semble poser aucun soucis, je suis tranquille à ce niveau-là. »

2/ Urbanisme commercial

Madame LE BRETHON : « Il y a trois sujets sur ce point de l'ordre du jour. »

a) CDEC

Madame LE BRETHON : « Un seul dossier a été examiné : le dossier d'extension, de 489 m², du Super U de Troarn en vue de passer la surface de 2 500 m² à 2 989, ce dossier est passé à la CDEC du mois de mars. Un avis favorable a été donné par le Bureau.

Par ailleurs, deux dossiers ont été examinés en CNEC et ont reçu un avis défavorable : le projet « ATAC » de Démouville et le projet « Leclerc » de Frénoville.

b) La Charte d'Urbanisme Commercial

Madame LE BRETHON : « Lors du précédent bureau, la mise à jour de la Charte d'Urbanisme Commercial a été lancée. L'AUCAME a présenté ses premiers travaux lors de la Commission Urbanisme Commercial du 3 avril 2007. Ce sont tout d'abord des travaux de bilan, avant d'avoir la phase de suggestions. On aura aussi des propositions à confronter à ces suggestions.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des EPCI et communes membres du Syndicat pour leur annoncer cette mise à jour. La Charte ne concernait que 50 communes sur les 143 communes membres actuelles.

C'est une étape importante, j'attends de chacun d'entre vous des propositions. Là aussi nous avons une expérience liée à l'application de notre première Charte qui va nourrir la deuxième version. »

c) La réforme de la CDEC

Madame LE BRETHON : « Une commission au niveau national a été installée pour réfléchir à une réforme sur « la modernisation de l'urbanisme commercial », suite à la mise en demeure de la France par l'Union Européenne. Celle-ci considère que les critères de la CDEC ne respectent pas le droit de libre concurrence.

Une synthèse de ce projet de réforme a été jointe au rapport que vous avez reçu.

Il était possible de faire parvenir une contribution sur les conclusions de cette commission. Le Syndicat Mixte a fait parvenir la sienne au Ministère des PME, estimant que son expérience pouvait être enrichissante pour le débat.

Une copie de ce courrier vous a été adressée avec le rapport.

L'ensemble des contributions est accessible sur le site internet du Ministère des PME (www.pme.gouv.fr).

Ce que nous avons proposé me paraît être d'une grande logique et il serait intéressant qu'elle soit prise en compte.

Je me suis chargée en tant que député d'aller éclairer le Ministre sur ce sujet et dire combien le droit de vote, que nous avons de façon exceptionnelle au sein de la CDEC, était un moyen d'aborder l'aménagement du territoire d'une manière réfléchie. La prise en compte vise un ensemble qui n'est pas seulement la Communauté d'agglomération ou une Communauté de communes. Cette démarche mérite d'être analysée par le Ministère pour conclure sur les futures positions de la CDEC.

Nous sommes sur un terrain en mutation. Tout d'abord au niveau national, il y a une remise en cause des pratiques actuelles. Nous participons à la définition de ces pratiques et nous allons véritablement surveiller les évolutions. Nous vous en informerons au fur et à mesure pour avoir votre avis. De plus, le Syndicat a défini des règles qui éclairent le positionnement de Caen-Métropole en CDEC. Ce n'est pas du coup par coup, c'est une véritable prise en compte. »

*

* *

3/ Zone de Développement Eolien

Madame LE BRETHON : « Suite à la demande du Bureau, une note technique a été préparée, synthétisant la procédure de mise en place d'une ZDE. Elle vous a été transmise avec le rapport des travaux du Bureau.

Monsieur LEDRAN : « A la réunion qui a eu lieu à la Préfecture devant l'incertitude des services de l'Etat et du Préfet lui-même, avait été décidé la création d'un groupe de travail comprenant des représentants du Syndicat, du Conseil Général, de la Direction de l'Environnement etc. Il s'agit de clarifier les aspects réglementaires et en particulier de savoir si le fait qu'une ZDE soit dessinée dans un espace la rendait opposable, notamment à toute autre construction. Mais ce Groupe ne s'est pas encore réuni, il y a donc encore un flou sur le caractère opposable. »

4/ Plan de prévention des risques d'inondation

Madame LE BRETHON : « Le 15 mars dernier a été présentée à la Préfecture la carte des aléas du PPRI de 1999, mise à jour. Monsieur Ledran représentait le Syndicat.

Suite à la modification de cette carte, un nouveau règlement et un nouveau zonage devraient être élaborés.

Le Syndicat sera amené à donner son avis dans les prochains mois sur la modification du PPRI.

C'est un dossier que je vais suivre avec énormément d'attentions, parce que l'on ne peut pas penser que les investissements extrêmement importants concernant la maîtrise des eaux n'ont pas d'effets. Il faut anticiper ces effets. »

Monsieur LEDRAN : « La réunion à la Préfecture était très intéressante et amusante puisque l'on parlait du constat que le PPRI aggravait en quelque sorte les risques, y compris pour une commune comme Ouistreham. C'était très surprenant. A l'occasion de cette réunion, la clarification s'est faite : on considère dans la méthode, ce que l'on appelle la transparence des digues. Quand on fait une digue, c'est très bien, cela peut protéger des inondations. Mais dans la prévention des risques, on considère qu'elle est transparente', parce qu'elle peut se rompre. Elle ne sert donc à rien. On peut alors s'inquiéter de l'intérêt de faire des travaux s'ils n'ont aucun effet sur la sécurité.

D'autre part, en tant qu'élu, nous avons du mal à suivre certains discours très technocratiques. Par exemple, un intervenant nous parlait de la « dégradation de l'aléa ». « Dégradation » semble nous dire que c'est plus grave. Et bien non, la « dégradation de l'aléa » signifie que la situation s'améliore.

Cette réunion n'était qu'une étape, il va falloir y revenir. Je crois qu'il faut être très vigilant. Pour la ville de Caen, les choses évoluent bien, dans le sens où l'aléa se dégrade. Par contre Monsieur Leprince s'est inquiété, puisque le niveau de l'Orne peut baisser, sans que cela ait un effet sur ses affluents. Il serait logique que si le niveau de l'Orne est mieux maîtrisé, son affluent baissera aussi. Et dans cette présentation, la situation à Ouistreham sera plus grave qu'avant les travaux, selon des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, qui disaient connaître le sujet mieux que moi. J'ai connu trois inondations à Ouistreham, il n'y a pas un qui les connaît mieux que moi, les pieds dans la boue et dans l'eau. A partir du moment où des travaux ont été effectués, on ne peut pas dire que la situation est plus grave qu'avant. Il y aura besoin d'étudier les choses sérieusement, mais en même temps de ne pas laisser se raconter des histoires. »

Madame LE BRETHON : « Je suis tout à fait d'accord, c'est à nous d'assumer nos responsabilités. Dans un monde où l'on nous parle de technicité, on cherche ici une attitude de précaution maximum. C'est à nous de rappeler la lucidité et de souhaiter que les investissements soient pris en compte. J'ajouterai qu'à Caen pour l'évolution de la presqu'île, nous avons besoin d'une matérialisation de l'évolution de ces aléas.

Tout cela donne du sens au territoire de Caen-Métropole que nous avons défini en commun. Ce sujet est à suivre et là encore vous en serez informés. »

5/ Urbanisme réglementaire

Madame LE BRETHON : « Aucun dossier d'urbanisme réglementaire n'a été étudié lors du précédent Bureau. Par contre l'avis du Syndicat est demandé sur plusieurs PLU arrêté : Cambes en Plaine, Bernières-sur-Mer et Biéville-Beuville. Ils seront étudiés lors du prochain Bureau, le 13 avril. »

SVP

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat a reçu une offre de service de conseil en management par téléphone intitulée « SVP pour les collectivités territoriales ». Cette offre a été étudiée dans le cadre de la commission « Administration générale », qui, comme le Bureau a émis un avis défavorable à cette adhésion et préfère se rapprocher des réseaux nationaux (ETD et Mairie-Conseils) proposant des services du même ordre pour des coûts plus raisonnables. »

« Quid régional » : proposition de Mondial Media

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat a été contacté par la société Mondial Média pour figurer dans une édition spéciale du QUID, comportant un cahier rédactionnel consacré à la Région Basse-Normandie.

Les Membres du Bureau à l'unanimité ont émis un avis défavorable à cette participation, compte tenu de son coût, mais aussi du peu d'intérêt de ce genre de produits.

Tels sont les principaux points abordés lors de la dernière réunion de Bureau. »

3. Élection d'un Vice-président, Président de la Commission "Pays"

Madame LE BRETHON : « Avec l'approbation du Règlement Intérieur, la commission « Pays » va être mise en place. Conformément aux statuts, il importe que soit désigné un Vice-président, Président de cette commission.

Je crois que nous avons eu raison de faire en sorte que le SCoT et le Pays aient un même territoire et de les rattacher à notre Syndicat. Nous avons eu une attitude politique clairvoyante.

La Commission « Pays » aura pour charge de traiter de différents sujets, d'apporter des questionnements et rendra compte au Bureau. Les membres du Bureau pourront donner des conseils, des orientations. Nous en aurons régulièrement, au Comité Syndical, capacité à raisonner sur les orientations prises.

Avant de faire l'appel à candidature, comme le veut la règle, je ne peux pas ne pas évoquer le travail de Monsieur FLEURY en tant qu'animateur du Groupe de Travail « Pays ». Avec le bureau, ce Groupe de Travail a suivi les orientations. Lorsqu'il y avait des réunions, j'accompagnais Monsieur FLEURY, que ce soit à la Préfecture ou au Conseil Régional pour discuter du Pays.

La Commission « Pays » va donc être mise en place comme les autres commissions de Caen-Métropole, elle n'a donc pas de pouvoirs propres. Ce sont les membres du Bureau qui fixent les orientations.

Je vous propose la candidature de Monsieur FLEURY, y en a-t'il d'autres ?

Puisqu'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote. »

Monsieur Christian FLEURY est élu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Vice-Président, Président de la Commission « Pays ».

Madame LE BRETHON : « Monsieur FLEURY, je vous félicite. Tous nos collègues et moi-même comptent sur vous pour assurer cette évolution. Je vous invite à nous rejoindre. »

4. Point sur le Pays de Caen

Madame LE BRETHON : « Quatre points méritent d'être traités dans le présent rapport :

1. Mise en place de la Commission « Pays »
2. Réunion du Conseil de développement
3. Création d'un 2^{ème} poste de chargé de mission « Pays »
4. Point sur la préparation du futur Contrat de pays

1. Mise en place de la Commission « Pays »

A l'ordre du jour a été inscrite la désignation d'un Vice-président du Syndicat, Président de la Commission « Pays ».

Par ailleurs, avec l'approbation du Règlement Intérieur, la commission « Pays » va être mise en place. Elle se réunira pour la première fin avril.

La commission «Pays » se réunira régulièrement afin de travailler à l'élaboration d'un argumentaire sur les objectifs et les enjeux qui sont définis à l'échelle du Pays à partir des orientations de la Charte.

Elle émettra des propositions d'actions structurantes à l'échelle du Pays et des avis sur les fiches actions proposées par les collectivités membres qui seront ensuite soumises pour avis au Bureau avant d'être validées par le Comité Syndical.

Elle devra également proposer des outils de suivi du Contrat : outils de pilotage et évaluation.

Il conviendra que chaque collectivité désigne rapidement ses représentants pour qu'elle puisse être mise en place dans les meilleurs délais.

2. Réunion du Conseil de développement

Il était difficile de réunir le Conseil de Développement avant que le Syndicat ne prenne la compétence « Pays » et dans la mesure où on ne pouvait s'appuyer sur une Commission Pays et un Président désigné.

Le Conseil de développement pourra donc se réunir dans les prochains mois avec notamment à l'ordre de jour de la réunion le rôle et fonctionnement du Conseil de développement en relation avec la Commission Pays.

Il faut que le Conseil de Développement se prenne en charge, et que nous lui en donnions les moyens. »

Madame SAINT-YVES : « Je me réjouis bien entendu que le Pays progresse et que l'on arrive enfin à la constitution et au travail du Conseil de développement. J'aurais deux ou trois remarques à faire.

La première, vous venez d'y répondre par anticipation. Si l'on veut que le Conseil de développement travaille, il faut qu'il en ait les moyens et qu'il soit accompagné par rapport aux thématiques qu'il aura à étudier.

La deuxième remarque que je voulais faire est au sujet de la première réunion. Il me paraîtrait important qu'au moins quelques membres de la Commission « Pays » soient présents. Au-delà de la première thématique fixée par le Bureau, c'est avec la Commission « Pays » et les thèmes de la Charte que l'on définira un plan de travail.

Dans ce Conseil de Développement, il y a une pluralité de représentants de la société civile, que l'on pourra réunir et faire travailler, dès lors qu'ils auront le sentiment que le travail qu'ils auront fourni est utile. Il ne faut pas qu'ils aient l'impression que le Conseil de Développement est une «verue» qui travaille en parallèle, mais qu'à un moment donné, les travaux de réflexions et de propositions qu'ils peuvent faire, seront débattus par les élus, élus qui gardent le pouvoir de décision. Je vous remercie Madame le Président. »

Madame LE BRETHON : « Vous avez raison, il n'est pas question que le Conseil de Développement soit un alibi pour satisfaire aux contraintes d'une loi. Il est nécessaire qu'il ait capacité à la proposition, certains en ont déjà formulé un certain nombre.

Nous avons un handicap. Nous avons un tel retard par rapport à la constitution du Pays que nous avons l'obligation de travailler vite. Mais ce n'est pas incompatible de travailler vite tout en s'appuyant sur la réflexion de la société civile.

Concernant la prochaine réunion du Conseil de Développement, j'avais prévu que soient présents le Président de la Commission « Pays », ainsi que quelques membres.

Du fait de la lourdeur des procédures légales pour que Caen-Métropole obtienne la compétence « Pays », le temps de latence entre la première réunion et la prochaine a été beaucoup plus long que je ne l'avais promis.

Il faut que nous soyons plusieurs à expliquer pourquoi ce n'était pas une question de désintérêt, mais plutôt à une cause liée à la constitution du Pays. Ce ne sont pas des propos de circonstances. Il ne faut jamais le surnombre, mais le bon nombre, avec des intelligences qui se rassemblent. Je ne suis jamais hostile à être accompagnée.

Le Conseil de Développement a du travail et il sera soutenu.

3. Création d'un 2^{ème} poste de chargé de mission « Pays »

Suite à la délibération du Comité Syndical sur la création d'un deuxième poste de chargé de mission Pays, le Syndicat a lancé un recrutement à partir d'une fiche de poste qui a été validée par le Bureau et qui va permettre de recruter, au côté de Melle Patry, un nouveau collaborateur avec un profil « environnement ».

Par ailleurs, par courrier du 19 février, le Conseil Général du Calvados a fait savoir qu'il prendrait en charge, pour 3 ans, un poste de cadre A et un demi-poste de secrétaire. Il serait souhaitable que cette prise en charge se fasse sous la forme d'une subvention.

Je me permets de vous rappeler qu'à l'origine, il devait y avoir un grand Pays de Caen. Le Conseil Général a décidé que ce territoire aura le même niveau d'aide que les autres Pays, c'est-à-dire deux cadres A et un poste de secrétaire. Aujourd'hui, comme deux Pays constituent l'ancien grand Pays, même si le notre est l'un des plus grands de France, il a été décidé de couper en deux l'aide qu'obtient chaque Pays.

4. Point sur la préparation du futur Contrat de pays

Nous aurons à faire comprendre ce qu'est un contrat de Pays, son utilité, et à expliquer qu'il n'y a pas de « mille-feuilles », donc pas d'institution ou de contraintes supplémentaires. Nous avons été assez ingénieux en limitant les frais de gestion, dans une démarche d'ensemble et de cohérence.

Le 8 mars dernier, était organisé par le Conseil Régional une réunion qui avait pour objectif la présentation du volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région. A l'issue de cette réunion, les Conventions de préfiguration concernant l'ingénierie et les études ont été signées. Ne pouvant y assister, Monsieur Marie représentait le Syndicat.

La Convention sera signée avec Philippe DURON, Président de la Région, à l'issue de cette réunion, vers 19h.

A ce jour, Melle PATRY a rencontré les élus de :

- la communauté d'agglomération « Caen la mer »,
- 8 communautés de communes : CdC « CA.BA.LOR », CdC « Cingal », CdC « Entre Bois et Marais », CdC « Entre Thue et Mue », CdC « Evrecy-Orne-Odon », CdC « Plaine Sud de Caen », CdC « Les Rives de l'Odon » et CdC « Val es Dunes »,
- 6 communes hors communautés : Ouistreham, Clinchamps-sur-Orne, Colleville-Montgomery, Fontenay le Marmion, Laize la ville et Urville.

Ces entretiens vont s'achever dans les prochaines semaines. La prochaine réunion du Groupe de travail « Pays » sera l'occasion de faire le point sur les entretiens, de même qu'une synthèse sera proposée lors d'un prochain Bureau.

Mais les projets portés par les communes et communautés de communes, en dépit de leur intérêt, ne suffiraient pas à donner un véritable souffle au Pays de Caen. Le Pays doit être l'occasion de mener des réflexions qui intéressent l'ensemble de son territoire et qui lui permettent d'être reconnu et identifié comme l'un des acteurs du développement territorial.

Deux thèmes ont été évoqués lors du dernier Bureau et dans le rapport du dernier Comité Syndical. Ils sont tout à fait d'actualité et susceptibles d'intéresser l'ensemble des partenaires et la population : le développement durable et les services à la population.

Mais avant de préparer le programme d'actions, il convient de réaliser deux diagnostics. L'un portera sur un bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Il n'y en a pas aujourd'hui à l'échelle de ce territoire. J'ai vraiment apprécié que tous les collègues du Bureau l'acceptent spontanément. L'autre sera consacrée aux services à la population. Chacun de nous possède ces informations, à nous de les rassembler pour bien mesurer l'effet de synergie qui peut en découler. C'est une démarche classique mais utile.

Après accord du Bureau et examen par le Groupe de travail « Pays », une consultation de Bureaux d'études va être lancée à partir de cahiers des charges pour lesquels une note vous a été transmise. L'AUCAME sera associée à cette démarche dans la mesure où ces diagnostics seront une importante contribution à l'élaboration du SCoT.

Lors d'un prochain Bureau seront présentées les propositions faites dans le cadre de cette consultation après que le Groupe de Travail Pays les ait examinées. »

5. Point sur l'élaboration du SCoT

Madame LE BRETHON : « Vous avez pu lire le rapport. Je veux vous en présenter les grandes lignes :

Les Ateliers de la Conférence Métropolitaine

15 ont déjà eu lieu. Ils s'achèveront fin juin avant la tenue du 2^{ème} Forum de la Conférence Métropolitaine le 5 juillet.

Je répète publiquement que ce n'est pas l'Agence d'urbanisme qui fait le SCoT, mais c'est vous, au travers de Caen-Métropole.

Les Ateliers sont organisés et animés à la satisfaction générale par l'AUCAME, le Président et le Rapporteur exprimant le point de vue du Syndicat.

Mise en place de la Commission « Conduite du SCoT »

Elle a tenu sa première réunion le 14 février sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GASNIER.

Outre le point de vue sur les Ateliers, la Commission a évoqué la question de la diffusion des études réalisées par les différentes collectivités. Si une agence d'urbanisme a été mise en place, c'est justement pour éviter les doublons en évitant de refaire des études déjà faites et qui coûtent parfois fort cher à la collectivité. L'AUCAME doit avoir connaissance de toutes les études.

Il a été aussi jugé nécessaire d'informer les élus qui ne sont pas membres du Comité Syndical. Dans cette perspective, des réunions vont être organisées.

Mise en ligne des diaporamas

Sur le site Internet du Syndicat « www.caen-metropole.fr », les diaporamas et les actes des Ateliers ont été mis en ligne par le Syndicat. Avant leur validation, les élus peuvent en prendre connaissance sur une page en accès sécurisé avec mot de passe. Je crois que l'on a mis au point une bonne technique. On ne laisse pas partir des informations sans qu'elles soient vérifiées et sans connaître votre opinion.

Communication sur le SCoT de Caen-Métropole

Il a été demandé que l'AUCAME engage, en liaison avec le Syndicat, une réflexion sur la mise en place d'un plan de communication pour le suivi de l'ensemble de la procédure d'élaboration du SCoT.

Deux ou trois propositions ont été faites. Il faut veiller à ne pas dépenser pour des jeux d'images qui n'apportent rien. Il nous faut un vrai plan de communication, sans tomber dans le piège de l'apparence.

Depuis la rédaction de ce rapport, un élément nouveau est intervenu, à savoir le courrier du 29 mars 2007 du Préfet Cyrille Schott qui nous a fait part des modalités d'association de l'Etat à la procédure d'élaboration du SCoT.

Cette lettre est accompagnée de deux documents :

- Diagnostic du territoire
- Document stratégique d'association de l'Etat

L'Etat souhaite présenter ces documents aux élus lors de la prochaine réunion du Comité Syndical avant les vacances afin qu'un échange permette de lever les éventuelles interrogations, sur certains positionnements de l'Etat avant l'élaboration du diagnostic.

Parallèlement, le Syndicat a notifié à tous les partenaires concernés les modalités d'association à l'élaboration du SCoT (à savoir délibérations du 1^{er} juillet 2004 et 26 novembre 2004).

En conclusion, l'élaboration du SCoT va véritablement démarrer au mois de septembre pour un rendu obligatoire au vu des dispositions de la loi SRU avant décembre 2010.

Monsieur LEDRAN : « Je participe à un certain nombre d'Ateliers. Ce sont des réunions très intéressantes. La présentation faite pour introduire la réflexion est toujours d'une très grande richesse. Par exemple, ce matin, lors de l'Atelier « Mobilité-déplacements », sont intervenus un responsable régional SNCF, et un autre de la ligne transmanche.

Les informations sont des plus précises et des plus actuelles. Mais peut-être a-t-on été très restrictifs dans la participation à ces Ateliers. Il y a dans ces Ateliers une masse d'informations de qualité, et qui méritent un auditoire plus large. Chacun devrait pouvoir participer à plusieurs Ateliers. »

Madame LE BRETHON : « Nous nous sommes fixés des conditions pour que le dialogue se fasse dans la continuité de présence. Si l'on considère aujourd'hui que ce travail est de qualité, c'est parce qu'il y a une ligne qui nous guide, avec des approfondissements étape par étape. Il ne s'agit pas de faire du saupoudrage à la carte. Il ne faut pas confondre et avoir en tête toutes les étapes de dialogue et de concertation. Une première étape doit fixer des éléments de base qu'ensemble nous allons analyser, conforter et que l'on va renvoyer au débat général. Nous avons choisi une méthode qui fait ses preuves. Chacun doit être engagé, et ne pas s'éparpiller. »

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Les Ateliers marchent bien en effet. Nous mesurons les difficultés d'emplois du temps pour les membres du Syndicat pour être présents régulièrement. Pour rejoindre André LEDRAN, sur le fait que le Comité Syndical n'est pas suffisamment représenté, je dirais simplement qu'à travers les Présidents et Rapporteurs des Ateliers, notre Syndicat l'est bien.

La Commission « Conduite du SCoT » a pris la décision de rendre compte du travail de ces Ateliers dans les territoires de Caen-Métropole auprès des communes et des communautés de communes afin de bien faire partager la richesse de ce travail. »

Madame LE BRETHON : « Il faut rappeler que rien n'est fixé. Bien évidemment, si l'un d'entre vous veut participer à un Atelier parce que le sujet l'intéresse, il sera accueilli sans problème. Mais je ne suis pas là pour remettre en cause l'organisation. »

Madame BENARD : « Je comprends le point de vue d'André LEDRAN. Mais à l'inverse, je pense que dans un Atelier, nous réfléchissons sur un thème. Or, à l'évidence ces thématiques sont transversales. Si nous décidons d'aller tous à tous les Ateliers, nous allons trouver la même chose partout et nous ne saurons plus vraiment de quoi nous traitons. Il vaut mieux, dans un premier temps, rester sur les thématiques qui ont été définies. »

Madame LE BRETHON : « Tout cela en sachant que rien n'est retenu, et comme le dit Josette BENARD, il va falloir que l'on rapproche toutes ces thématiques. Comme je les suis dans leurs contenus, je sais que nous allons nous apercevoir qu'il y a des contradictions. Il va falloir se positionner par rapport à celles-ci. Cela va être très intéressant.

N'hésitez pas à dire à vos collègues qui participent aux Ateliers, de porter la parole de votre communauté de communes ou de votre commune. »

6. Projet de règlement intérieur

Madame LE BRETHON : « Le projet de Règlement Intérieur reprend en partie le Règlement initial du Syndicat qui datait de 1996. Il correspondait alors au Règlement Intérieur d'un Syndicat Intercommunal de 50 communes plus spécialement chargé de réviser le Schéma directeur. Aussi, il convient de prendre en compte les principales modifications statutaires intervenues par les arrêtés préfectoraux des :

- 23 juin 2004 : mise en place du Syndicat Mixte Caen-Métropole
- 26 décembre 2006 : prise de compétence Pays et Charte d'Urbanisme commercial

Les principales modifications sont, par conséquent, les suivantes :

- Pages 2 et 3 : prise en compte des nouvelles compétences du Syndicat
- Pages 6 à 12 : prise en compte de la représentation selon les collectivités membres et non plus par secteurs,
- Page 10 et 11 : prise en compte des nouvelles commissions sachant que la commission Pays fait l'objet d'un article spécifique, l'article 31.

Lors de la dernière réunion de Bureau, la notion de «travaux » qui figure dans l'avant-propos du projet de Règlement Intérieur a été précisée. La nouvelle formulation est la suivante :

« Le Syndicat Mixte exerce la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de productions intellectuelles dont l'importance et la vocation revêtent un caractère d'intérêt général pour son territoire dès lors qu'elles entrent dans son champ de compétences.»

Pour le reste et notamment les pages allant de 13 à 18, l'ancien règlement a été totalement repris.

Ce projet de Règlement Intérieur a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir en délibérer. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification du règlement intérieur.

7. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2006

Madame LE BRETHON : « Je laisse la parole à la Vice-Présidente, Madame VINCENT. »

Madame VINCENT : « Le projet de compte administratif pour l'année 2006 amène les commentaires suivants :

Section de fonctionnement

- **Recettes**

Les recettes de l'année se sont élevées à 865 601,10 euros. Mais l'excédent de l'exercice de l'année 2005, qui s'élève à 536 179,48 € est repris.

Le montant des titres émis s'élève à 329 421,62 euros et se compose essentiellement de la contribution des communes (327 784 euros).

- **Dépenses**

Les dépenses réalisées se sont élevées à 486 638,07 euros, alors qu'il était prévu un montant de 863 964 euros d'où un excédent de 377 325,93 €

Cette différence provient essentiellement de :

-l'article 617 "Etudes et Recherches" : 318 401 euros étaient prévus. 2 734,94 € seulement ont été réalisés, soit un excédent de 315 666,06 €

L'excédent total de la section de fonctionnement 378 963,03 € permettra notamment de financer une partie importante du futur SCoT.

Section d'investissement

- **Recettes**

Les recettes proviennent de l'amortissement des biens acquis (18 019,48 euros, du Fonds de Compensation de la TVA (2 856 €) augmentées du solde d'exécution de l'exercice 2005, à savoir 17 254,68 € soit 38 130,16 €

- **Dépenses**

Les dépenses, correspondant à la mise en place des cartes sur le site internet (3 982,68 €), l'achat de logiciel (510,69 €) et le rachat du mobilier et du matériel de bureau et d'informatique de l'association de Préfiguration du Pays de Caen (3 725,17 €) se sont élevées à 8 218,54 €

d'où un excédent de 29 911,62 euros.

En conclusion, en tenant compte de l'excédent de fonctionnement reporté de 2005, le Compte Administratif 2006 se caractérise :

- par un excédent pour la section de fonctionnement de 378 963,03 €
- par un excédent pour la section investissement de 29 911,62 €

Le budget primitif 2007 a repris en compte ces excédents qui s'élèvent à 408 874,65 €

Ce Compte Administratif est tout à fait conforme au Compte de Gestion établi par Monsieur TOUGARD, Receveur Syndical.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer d'une part, sur le Compte Administratif, et d'autre part, sur le Compte de Gestion de l'exercice 2006. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2006 et le compte de gestion 2006.

8. Vote du Budget Primitif 2007

Madame LE BRETHON : «Le projet de budget est établi sur la base des orientations budgétaires votées lors du dernier Comité Syndical, qui ont confirmé la décision prise en 2003, à savoir que les recettes du Syndicat s'appuient sur la base d'une contribution d'un euro par habitant.

Par rapport à l'exercice précédent, le Syndicat compte une communauté de communes de plus: la Communauté de Communes du Cingal et 3 communes de plus : la Commune de Soignolles, d'Urville et du Bû-sur-Rouvres. Par ailleurs, ont été pris en compte les recensements complémentaires. En conséquence, une population totale de 340 231 habitants contre 330 477 habitants en 2006.

Le projet de Budget Primitif se présente pour ses grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 771 194 euros. Deux chapitres apparaissent les plus importants : les charges de personnel à hauteur de 302 000 euros (la structure compte 5 agents au lieu de 4 en 2006) et les charges à caractère général, qui s'élèvent à 262 658 euros. Dans ce dernier chapitre, il y a lieu de signaler la somme consacrée aux études, d'un montant de 114 242 euros. La somme de 2006 a été diminuée de la somme prévue pour l'élaboration du SCoT qui a été inscrite en investissement.

Autre poste important : les autres frais divers, d'un montant de 17 000 euros, qui comprennent tous les travaux d'impression et de reproduction de documents et les locations mobilières qui concernent la location du matériel informatique et de photocopie soit 27 116 €

Pour le reste, la plupart des dépenses a été répartie au vu de l'exercice précédent.

Le report de l'excédent antérieur est de 378 963 € conforme au projet de Compte Administratif qui est en cours de validation auprès de Mr le Receveur ainsi que le Compte de Gestion.

Les recettes, qui s'élèvent à 390 231 € proviennent de la contribution des E.P.C.I. et des communes (340 231 €), et de la subvention de la Région (50 000 €) pour le Pays.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 238 636 € et sont inscrites pour les études liées à l'élaboration du SCoT, la modification du Schéma Directeur, de l'achat de matériel de bureau et de matériel informatique et ce, dans la continuité du renouvellement des équipements.

Le report de l'excédent antérieur est de 29 912 € conforme au Compte administratif et au Compte de Gestion en cours de validation auprès de Monsieur le Receveur.

Les recettes, égales aux dépenses, proviennent de l'amortissement des immobilisations (19 228 €) du F.C.T.V.A. (3 847 €), auquel on ajoute la subvention de l'Etat pour l'élaboration du SCoT et la subvention attendue du Département 100 000 € soit un total de 185 649 € pour 2007.

La subvention totale attendue de l'Etat pour l'élaboration du SCoT est de 1 € par habitant, soit 289 550 € au total qui sera versée sur 4 exercices.

Avez-vous des observations ? »

Monsieur BELLANGER : « Dans les dépenses de fonctionnement, il y a un poste important qui est les reproductions de documents. Je crois que l'on pourrait commencer à imprimer les documents que l'on nous envoie en recto-verso. »

Madame LE BRETHON : « C'est un problème de manipulation, mais il faut que l'on s'organise autrement, en sachant que le coût du papier est moindre puisque de moindre qualité. En terme de coût, c'est identique, mais pas en terme de consommation de papier je vous l'accorde.

Bien sûr, nous pourrions écrire un peu moins, mais je souhaite que vous ayez aussi toutes les informations. »

Monsieur LE CARPENTIER : « C'est une simple question d'arithmétique : il y a un financement de l'Etat pour le SCoT d'un euro par habitant qui est de 289 550 euros. Pourquoi n'est-il pas de 340 231, nombre d'habitants de Caen-Métropole ? »

Madame LE BRETHON : « Cela correspond à la population sans double comptes. La différence est telle parce sur notre territoire se trouvent beaucoup d'étudiants, de foyers d'accueil. Les gens du voyage sont aussi retirés de la population. »

Monsieur CAVELLEC : « Madame le Président, je sais votre souci des deniers publics. La vox populi parle de la superposition des couches, et donc des frais de gestion. Qui dit compte administratif dit un budget, donc quelqu'un pour le faire. Je pense à la mutualisation, parce qu'il y a des compétences dans les Communautés de communes et dans les communes. Pourquoi ne pas mutualiser ces services, pour ne pas que l'on nous dise que l'on ajoute des couches inutiles en matière de charges. »

Madame LE BRETHON : « Je pense qu'au contraire, nous avons fait le choix, avec le SCoT et le Pays, de réduire tous ces coûts.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget primitif de l'exercice 2007. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif 2007.

9. Adhésion du Syndicat à l'Association pour la Fondation des Pays de France

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat a reçu une offre d'adhésion à l'Association Pour la Fondation des Pays, association qui mène depuis plusieurs années des actions afin :

- de représenter les Pays auprès des pouvoirs publics ;
- de faciliter les échanges entre territoires ;
- et de favoriser l'inscription des Pays sur les grands enjeux de développement et les politiques nationales et européennes.

L'adhésion, qui s'élève à 150€ permet de recevoir des informations relatives à la démarche et aux actions que mènent les Pays.

Cette adhésion permettrait au Pays de Caen d'être présent et de se faire connaître au sein d'un réseau national favorisant ainsi ses liens avec d'autres territoires.

Notre territoire ne peut rester à l'écart de ces réseaux. L'AUCAME fait désormais partie de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et ma Métropole Caennaise est ainsi partie prenante des réflexions menées au niveau national et européen. Il doit en être de même pour le Pays.

Au-delà, au niveau national, notre Syndicat est un des seuls à disposer des compétences SCoT et Pays. C'est un moyen de faire connaître Caen et la capitale régionale sans que cette communication coûte beaucoup sur le plan financier à notre Syndicat.

Le Bureau est tout à fait favorable à cette adhésion. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir en délibérer. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à l'Association pour la Fondation des Pays de France.

10. Questions diverses

Madame LE BRETHON : « Si vous n'avez pas de questions, je vous propose d'assister à la signature de la convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, représenté par son Président, Monsieur Philippe DURON, puis de prendre le « pot de l'amitié » offert par la commune de Ouistreham. »

Le Président

Brigitte LE BRETHON